

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RUE DES REMPARTS

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,
VU l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
VU le code de la route
VU l'article 610-5 du code pénal,
VU la demande écrite de Monsieur DEHAIS Yann en date du 3 novembre 2025, pour extraire une machine industrielle sur l'immeuble sis 1, rue des remparts à Pont-Audemer,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée des travaux cités ci-dessus,

ARRÊTE

Article 1 : L'entreprise MARCHALL est autorisée à occuper le domaine public à hauteur du 1, rue des remparts à Pont-Audemer, afin d'intervenir avec un poids lourd (7 tonnes) pour l'extraction d'une machine industrielle, **le jeudi 13 novembre 2025.**

Article 2 : L'entreprise MARCHALL est autorisée à fermer la rue des Remparts, la rue Alfred Canel et la rue Stanislas Delaquaize de 9 heures 30 à 11 heures 30.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise intervenante pour la sécurité des automobilistes et des piétons.

Les signalétiques pour les déviations seront mises en place pour les véhicules depuis la départementale 675, rue Pompidou et route de Lisieux vers la rue Stanislas Delaquaize ☉ la rue Amand Montier.

Article 4 : L'entreprise MARCHALL devra prendre toutes les précautions nécessaires afin de protéger le domaine public afin de le restituer propre à la fin du chantier.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, l'entreprise MARCHALL, le SMUR et les Sapeurs Pompiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 6 novembre 2025

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge
du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires
générales

Christophe CANTELOUP

